

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
5 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Eliane GEOFFROY - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA - Geneviève TABARET – Claude VARENNES - Jérémie VIAL – Kenan SOLMAZ - -Serge BERNARD- Clémentine FIGUET - Fatima BENKHEIRA – Sylvie DESCHAMPS – Emilie RATTON – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK

EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 16

PROCURATIONS:6

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION: 0

CONTRÉ : 0

N° 2023-76

Avait donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) - Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ) Cyril BRUZZESE (pouvoir à Jean Pierre PODKOWA) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Geneviève TABARET) – Marie-Dolorès THUDEROZ (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Corinne JOURDAN (pouvoir à Pascal ROUSSET)

Étaient absents excusés : Mesdames Nathalie LACOSTE – Jessica ROSINET et Messieurs Patrick RAMON - Yann FLAMANT – Ilyes TELALI -

Mme Emilie RATTON été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : subvention fonds vert pour rénovation éclairage public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de finances 2023 n°2022-1726 du 30/12/2022,

Vu la création du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que ce fonds vert est abondé à hauteur de 2 milliards d'€ afin de soutenir les projets visant à la performance environnementale,

Considérant que le projet communal de rénovation de l'éclairage public consistant à remplacer 540 luminaires pour un montant HT estimé à 500 k€, est éligible à ce dispositif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le plan de financement suivant :

Montant HT prévisionnel		500 000 €
Fonds vert	80%	400 000 €
autofinancement	20%	100 000 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **S'engage** à prendre en charge la différence entre le montant de subvention accordé et le cout effectif de l'opération.

Le Maire
Yannick PAQUE

